

Un SCoT, c'est quoi ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale, également appelé SCoT, est un document de planification et d'urbanisme qui a pour objectif d'organiser l'avenir du territoire et de ses habitants, en prévoyant les objectifs de logement, d'emploi, de déplacements et de transports, de paysage, d'environnement et d'agriculture.

Quel lien entre SCoT et PLUi ?

Le SCoT a une portée réglementaire : les documents d'urbanisme locaux (PLU / PLUi) et les principales opérations d'aménagement (création ou extension de zones d'activités, nouveaux quartiers d'habitat,...) doivent être compatibles avec les objectifs définis dans le SCoT.

Quel est le périmètre du SCoT en vigueur ?

Approuvé en 2014, le SCoT porte sur le territoire de l'ex Communauté de communes Villers-Cotterêts / Forêt de Retz et ses 18 communes (périmètre bleu sur la carte ci-contre).

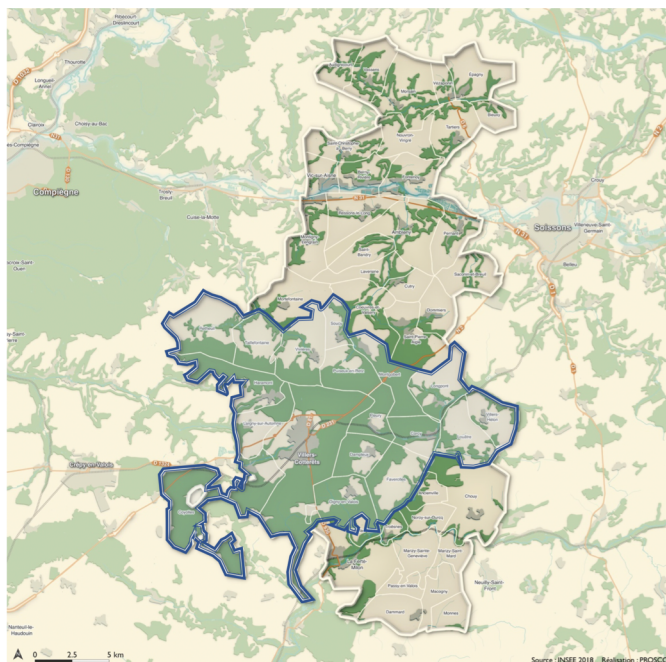
Les communes des CC du Pays de la Vallée de l'Aisne et de la CC de l'Ourcq et du Clignon qui ont intégré le périmètre de la CC de Retz-en-Valois au 1^{er} janvier 2017 ne sont désormais plus couvertes par un SCoT.

Pourquoi évaluer le SCoT ?

Le Code de l'urbanisme prévoit que six ans au plus après l'approbation d'un SCoT une analyse des résultats de son application doit être effectuée et amène la structure compétente en matière de SCoT à délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision.

Au-delà de ces obligations réglementaires, l'évaluation du SCoT est l'occasion pour le territoire de vérifier si la stratégie sur laquelle est fondée le SCoT a été appliquée et jusqu'à quel point.

Le territoire du SCoT de l'ex Communauté de communes Villers-Cotterêts / Forêt de Retz au sein de l'actuelle CC de Retz-en-Valois



Le SCoT de 2014 : un premier SCoT ayant abouti sur une stratégie commune

Axe 1

La constitution du socle communautaire...

- Objectif 1 : Favoriser et inciter au fonctionnement en réseau de la CCVCFR avec ses voisins et partenaires.*
- Objectif 2 : Affirmer le rôle de la ville-centre en tant que pôle urbain et économique de la CCVCFR.*
- Objectif 3 : Jouer la complémentarité entre les communes rurales et la ville-centre.*

Axe 2

... Au sein d'un environnement exceptionnel, à préserver et à valoriser

- Objectif 1 : L'eau, une ressource vitale et un élément constitutif du territoire à protéger.*
- Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'air.*
- Objectif 3 : La terre, une valeur forte du territoire à préserver.*
- Objectif 4 : Limiter la consommation énergétique sur le territoire.*
- Objectif 5 : La forêt.*
- Objectif 6 : Améliorer l'identité paysagère et architecturale.*
- Objectif 7 : La prévention des risques et calamités.*

Axe 3

... Pour un objectif de croissance maîtrisée

- Objectif 1 : Améliorer la vie au sein du territoire afin d'y fixer plus longtemps ses habitants et de continuer à en accueillir de nouveaux.*
- Objectif 2 : Conforter la place de la CC comme pôle économique majeur du Valois, l'attractivité future se nourrissant de l'attractivité actuelle.*

L'évaluation du Schéma de cohérence territoriale de l'ex CC Villers-Cotterêts / Forêt de Retz

Comment a évolué la population ?

Un territoire de **15 414 habitants** dont la dynamique démographique reste positive, mais tend à se « tasser ». La croissance de la population du territoire est plus forte que celle de l'Aisne.

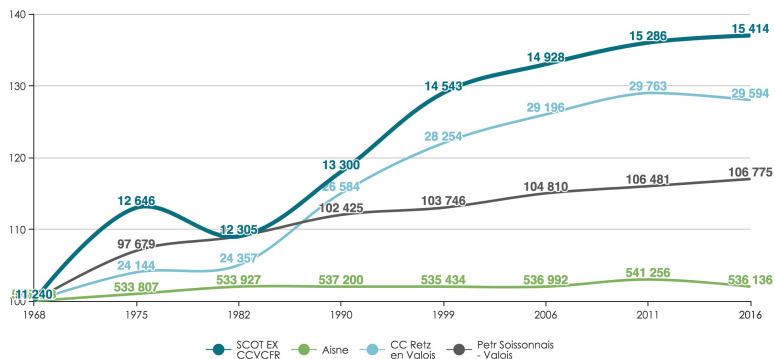


+ 128 habitants entre 2011 et 2016 (+ 26 / an)
+ 358 habitants entre 2006 et 2011 (+ 72 / an)



Un léger renforcement du pôle urbain de Villers-Cotterêts : 69% de la population habite en 2016 dans la commune (68% en 2011) et 31% dans les communes rurales

Evolution de la population depuis 1968 (indice base 100 en 1968)



Comment a évolué le parc résidentiel ?

La structure et les occupants du parc de logement tendent à évoluer, avec notamment une croissance des logements vacants et une baisse de la taille des ménages.



+ 396 logements entre 2011 et 2016 (7 382 logements en 2016)

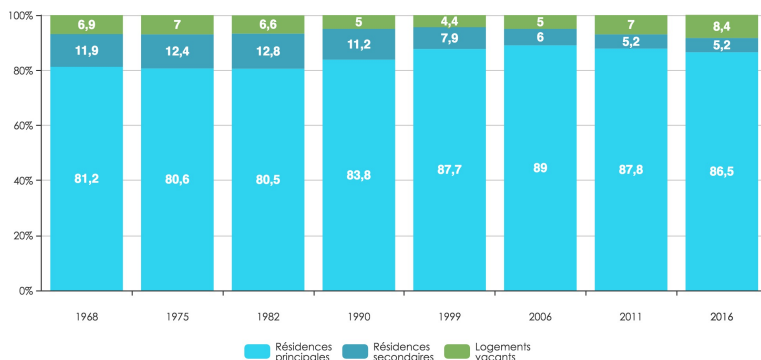


2,37 personnes par logement en 2016 contre 2,45 en 2011.



+ 129 logements vacants entre 2011 et 2016 (617 logements vacants en 2016, soit 8,4% des logements)

Evolution de la typologie des logements depuis 1968



Comment a évolué le marché de l'emploi ?

Une croissance des emplois de long terme, supérieure à l'ensemble du Pays Soissonnais - Valois, mais dont la dynamique s'atténue depuis 2011, conduisant à une stagnation du taux d'emplois.

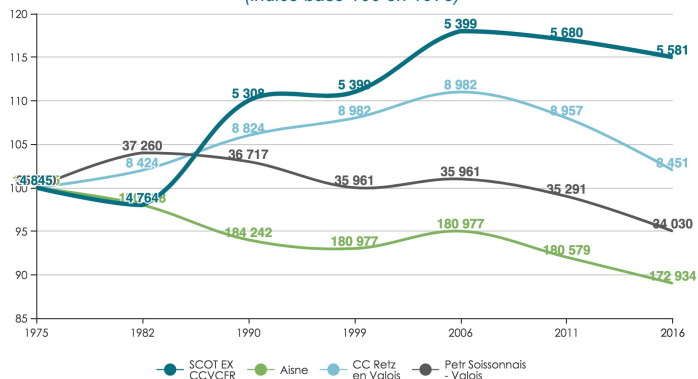


100 emplois en moins entre 2011 et 2016 (5 581 emplois en 2016)



Un taux d'emplois stable de 63,2% qui montre que la ressource de main d'œuvre se stabilise.

Evolution des emplois depuis 1975 (indice base 100 en 1975)



L'évaluation du Schéma de cohérence territoriale de l'ex CC Villers-Cotterêts / Forêt de Retz

Comment a évolué la consommation d'espace ?

De 2008 à 2017 près de 54 hectares ont été consommés au sein du périmètre de l'ex CCVCFR (soit 5,4 ha par an en moyenne) dont 38 hectares pour l'habitat.

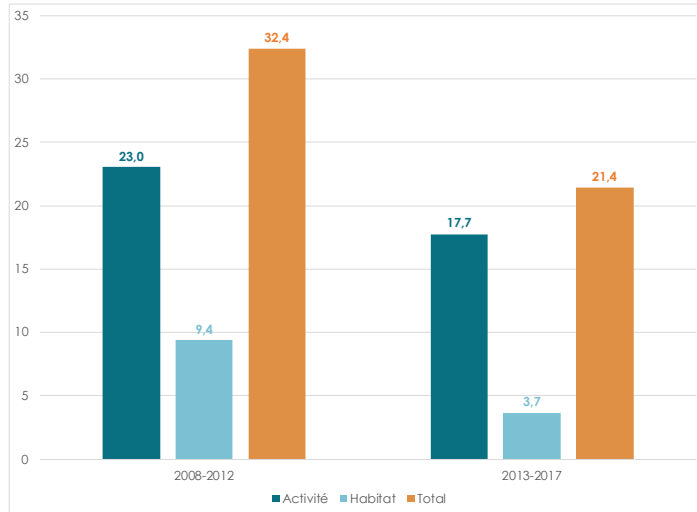
On note une nette inflexion de la consommation d'espace entre les périodes 2008-2012 et 2013-2017 :

- 32 ha consommés de 2008 à 2012 (inclus) (6 ha / an) ;
- 21 ha consommés de 2013 à 2017 (inclus) (4 ha / an).

Exemple de consommation d'espace destinée à l'habitat sur la commune de Vivière



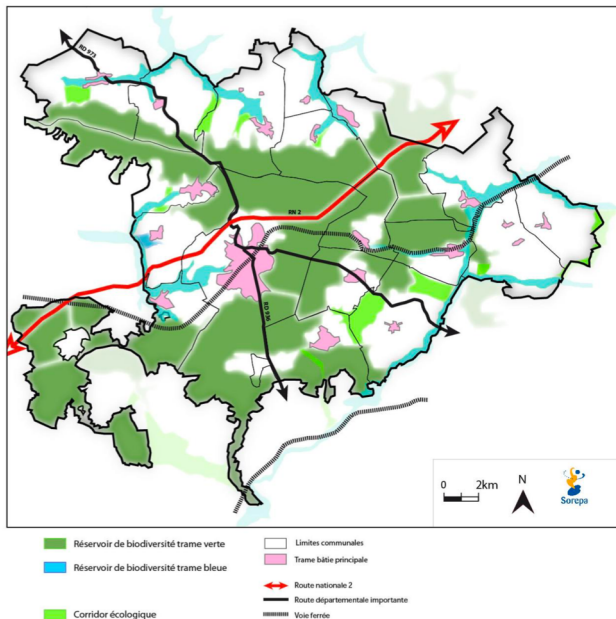
Consommation d'espace de 2008 à 2017 (inclus) au sein de l'ex CCVCFR (source : PLUI de la CCRV / traitement E.A.U.)



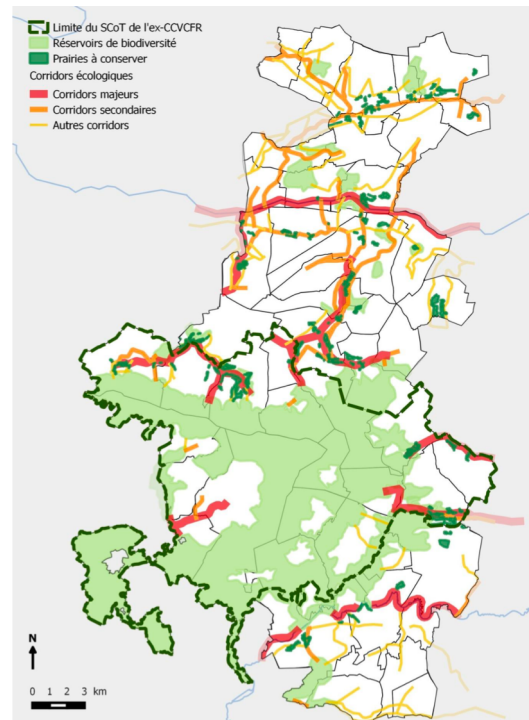
Comment ont évolué les enjeux environnementaux ?

Le Plan Local Intercommunal (PLUI) de la CC de Retz-en-Valois est en cours de réalisation à l'échelle de ses 54 communes. Dans ce cadre, la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT de 2014 a été déclinée plus finement à l'échelle de la CC de Retz-en-Valois afin de préserver de l'urbanisation les corridors écologiques et pôles de biodiversité majeurs identifiés dans le SCoT.

Trame verte et bleue du SCoT de 2014 (source : ex CCVCFR, 2014)



Trame verte et bleue du PLUI de 2019 (source : PLUI de la CCRV)



L'évaluation du Schéma de cohérence territoriale de l'ex CC Villers-Cotterêts / Forêt de Retz

Quel bilan du SCoT de 2014 ?

Les grands objectifs du SCoT de 2014

Population

- + 3 600 habitants entre 2011 et 2030
- + 191 hab / an, soit +1% par an
- Maintien de la répartition de la population :
 - 67 % à Villers-Cotterêts
 - 33 % dans les communes rurales

Logement

- + 1 350 logements entre 2011 et 2030
- + 71 logements / an

Economie

- Maintien du taux d'emplois

Consommation d'espace

- 72 ha entre 2011 et 2030 (soit 4 ha par an), dont :
 - 52 ha pour l'habitat
 - 20 ha pour le développement économique

Les résultats de l'évaluation

- + 128 habitants entre 2011 et 2016
- + 25 hab / an, soit +0,2% par an
- Répartition de la population :
 - 70% à Villers-Cotterêts
 - 30 % dans les communes rurales

- + 396 logements entre 2011 et 2016
- + 79 logements / an

- Un taux d'emplois en légère diminution
 - 63,6 % en 2011
 - 63,2 % en 2016

- 21 ha ont été consommés de 2013 à 2017 inclus (environ 4 ha par an), dont :
 - 4 ha pour l'habitat
 - 18 ha pour le développement économique

Perspectives :

Le délai d'évaluation à 6 ans (2014-2020) correspond à une période trop restreinte pour juger la réussite du SCoT au regard de ses objectifs. Néanmoins, depuis 2014 les premières grandes tendances démontrent que les évolutions locales ne remettent pas en cause les objectifs stratégiques fixés par le SCoT de l'ex CC de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et Valois ayant pris récemment la compétence SCoT, cela conduira à mener de nouvelles réflexions pour l'élaboration d'un nouveau projet de territoire à l'échelle des Communautés de communes de Retz-en-Valois, du Canton d'Oulchy-le-Château, du Val de l'Aisne et de la CA du Grand Soissons.

Comment s'informer sur le SCoT ?

- Sur internet : www.cc-retz-en-valois.fr
- Au Pôle Aménagement du Territoire de la CC de Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc – 02603 Villers-Cotterêts.

